



UNIVERSITÉ
LAVAL

Comité universitaire de protection
des animaux

Procédure normalisée de fonctionnement

Objet : Rédaction, diffusion, approbation et révision des procédures	Numéro : ETH-16
Portée : Ceci est une directive du Comité universitaire de protection des animaux (CUPA) à l'intention des comités de protection des animaux (CPA), de la Direction des services vétérinaires (DSV), des responsables des animaleries de l'Université Laval et des centres de recherche affiliés ainsi qu'à toutes les personnes faisant appel à des animaux dans le cadre de leurs activités de recherche.	
Révisée par le CUPA <i>Comité universitaire de protection des animaux, Université Laval</i>	Date : 4 avril 2025
Approuvée par le CUPA <i>Comité universitaire de protection des animaux, Université Laval</i>	Date : 4 avril 2025
But : Établir les procédures à suivre pour le processus d'approbation des différentes procédures normalisées.	Version 2

Généralités

- Les procédures normalisées ont pour objectif :
 - D'atteindre l'efficacité, la qualité des résultats et l'uniformité des procédures effectuées, tout en réduisant les problèmes de communication et en améliorant la conformité aux normes en vigueur.
 - D'encadrer les activités faisant appel aux animaux en émettant des balises pour différents aspects (ex. les soins aux animaux, les conditions d'hébergement, les normes éthiques, etc.).
- Le programme de soins et d'utilisation éthiques des animaux de l'Université Laval et ses centres affiliés dénombrent deux types de procédures normalisées :
 1. Les procédures opérationnelles normalisées (PON)
 - PON de gestion administrative
 - PON des animaleries

Les PON sont adaptées aux besoins opérationnels d'une structure particulière dans le but d'optimiser le fonctionnement interne en détaillant les étapes et les procédures à suivre pour une animalerie spécifique.

Note : Le contenu des PON des animaleries doit respecter les PNF de la DSV ou s'y référer. Pour y déroger lors d'un protocole animal, une demande doit être adressée au CPAUL et approuvée par ce dernier.

2. Les procédures normalisées de fonctionnement (PNF)

- PNF de modèle
- PNF de la DSV
- PNF éthique

Les PNF en lien avec le bien-être des animaux sont rédigées pour assurer des soins de haute qualité aux animaux hébergés dans les animaleries de l'Université Laval et des centres de recherche affiliés.

Les PNF en lien avec le bien-être des animaux doivent répondre minimalement aux exigences du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) et aux normes de l'Association canadienne de la médecine des animaux de laboratoire (ACMAL) et toutes autres instances provinciales et fédérales.

Les PNF s'appliquent à l'ensemble des établissements du programme (Université Laval et ses centres affiliés) ainsi qu'à toutes les personnes appelées à utiliser des animaux.

Note : Pour y déroger lors d'un protocole animal, une demande doit être adressée au CPAUL et approuvée par ce dernier.

Préalable

Les personnes attitrées à la rédaction de chacun des types de PON et de PNF ont la responsabilité d'initier la rédaction, d'interpeller les membres qui feront partie de la révision et de gérer le processus jusqu'à l'approbation de la PON et de la PNF Voir le tableau 1 qui résume les différents éléments du processus de création et de mise à jour des PNF.

- Ces mêmes personnes doivent, dans la mesure du possible, rendre accessible entre elles par un médium quelconque :
 - Un plan annuel à venir : Une liste de procédures devant être créées et révisées dans un ordre de priorité.
 - Un plan échelonné sur 3 ans pour les renouvellements des PON d'animalerie et les PNF.

Note : Ne s'applique pas aux PON de gestion administrative.

- Pour les PON d'animalerie et les PNF qui devront encourir des modifications d'urgence (autres que mineures), le comité responsable de l'approbation de la PON et de la PNF doit en être informé par courriel.
- Il n'est pas nécessaire d'informer le comité responsable de l'approbation des PON d'animalerie et des PNF pour des modifications mineures.
- Est considérée comme une révision mineure toute modification du libellé ayant pour objectif de bonifier la compréhension sans en modifier le sens, ou toute correction d'orthographe ou de mise en page.

- Toutes les PON et les PNF ayant trait au bien-être des animaux doivent être révisées aux 3 ans.
- Annuellement pour les PNF et aux trois ans pour les PON d'animalerie, par les personnes attitrées à la rédaction de chacun des types de PON et de PNF, une liste des procédures créées et révisées doit être acheminée au CUPA pour la rencontre de mars. Ces listes font foi de documents officiels qui seront annexés à la documentation pour les visites du CCPA.

Clarification du processus d'approbation selon le type de procédures normalisées

PON de gestion administrative

- **Description** : Procédures propres à l'ensemble des tâches de l'animalerie à l'égard de l'exercice d'une fonction administrative.
- **Portée** : Les PON s'adressent au personnel de soins (préposés et techniciens en santé animale (TSA)), et aux équipes de recherche. Leur application est sous la responsabilité du gestionnaire de l'animalerie.
- **Rédaction** : Par le gestionnaire de l'animalerie.
- **Révision** : Avant approbation, par le personnel de l'animalerie possédant une expertise sur les aspects de gestion et d'administration de l'animalerie.
- **Approbation** : Par le gestionnaire de l'animalerie.
- **Diffusion et application** : Leur diffusion et leur application sont la responsabilité du gestionnaire de l'animalerie. Ces PON ne sont pas mises en ligne sur le site de la DSV.

PON des animaleries

- **Description** : Procédures adaptées aux besoins opérationnels de l'animalerie à l'égard du bien-être des animaux.
- **Portée** : Les PON s'adressent au personnel de soins (préposés et techniciens en santé animale (TSA)) et aux équipes de recherche. Leur application est sous la responsabilité du gestionnaire de l'animalerie.
- **Rédaction** : Par le gestionnaire de l'animalerie et le personnel de soins possédant une expertise sur les aspects pratiques.
- **Révision** : Avant approbation, par la DSV et autres comités selon les besoins spécifiques.
- **Approbation** : Par le gestionnaire de l'animalerie, puis, entérinée par le CPAUL concerné aux rencontres statutaires ou par courriel.

- **Diffusion et application** : Leur diffusion et leur application sont la responsabilité du gestionnaire de l'animalerie. Ces PON ne sont pas mises en ligne sur le site de la DSV.

PNF de modèle

- **Description** : Procédures adaptées aux besoins spécifiques d'un modèle de recherche faisant appel à des animaux.
- **Portée** : Toutes les équipes de recherche et leurs membres impliqués dans l'utilisation du modèle et les gestionnaires d'animalerie ainsi que les TSA concernés.
- **Rédaction** : Par la DSV en collaboration avec les professeurs utilisateurs et leurs équipes.
- **Révision** : Avant l'approbation, par les gestionnaires d'animaleries et les TSA concernés.

Note : Lors de cette révision, déterminer si un temps d'essai ou une période de transition est requis, en quel cas définir le temps d'essai applicable ou la période de transition proposée et en informer le ou les CPAUL concernés.

- **Approbation** : Par le ou les CPAUL concerné.s aux rencontres statutaires ou par courriel.
- **Diffusion et application** : Leur diffusion par courriel via Artémis et mise en ligne sur le site de la DSV (onglet Procédures). Leur application est la responsabilité des professeurs-es qui utilisent le modèle et les gestionnaires d'animalerie.

PNF de la DSV

- **Description** : Procédure adaptée aux besoins en lien avec le bien-être des animaux et des personnes qui les manipulent dont l'objectif est d'encadrer les activités liées à l'utilisation des animaux.
- **Portée** : Toutes les personnes faisant appel à des animaux dans le cadre de leurs activités de recherche et l'ensemble des établissements du programme de soins et d'utilisation des animaux à l'Université Laval et ses centres affiliés.
- **Rédaction** : Par les membres de la DSV.
- **Révision** : Avant l'approbation, par des personnes ou un groupe de personnes clés impactées par la ou les procédures proposées, incluant au minimum les gestionnaires d'animaleries.

Note : Lors de cette révision, déterminer si un temps d'essai ou une période de transition est requis, en quel cas définir le temps d'essai applicable ou la période de transition proposée et en informer le CPAUL et toutes personnes clés impactées par la PNF.

- **Approbation** : Par le ou les CPAUL concerné.s aux rencontres statutaires ou par courriel.
- **Diffusion et application** : Leur diffusion par courriel via Artémis et mise en ligne sur le site de la DSV (onglet Procédures). Leur application est la responsabilité de toutes les parties pertinentes concernées, incluant les cadres responsables locaux et les responsables des Facultés.

PNF éthique

- **Description** : Procédures adaptées aux besoins des activités faisant appel à des animaux dans un cadre de recherche et d'enseignement.
- **Portée** : Toutes les parties pertinentes concernées incluant l'ensemble des établissements du programme de soins et d'utilisation des animaux à l'Université Laval et ses centres affiliés.
- **Rédaction** : Par un comité délégué du VRRCI pour garantir une cohérence avec les politiques institutionnelles.
- **Révision** : Avant l'approbation, par la DSV et les trois CPAUL pour couvrir les aspects éthiques, techniques et administratifs.

Note : Lors de cette révision, déterminer si un temps d'essai ou une période de transition est requis, en quel cas définir le temps d'essai applicable ou la période de transition proposée et en informer les CPAUL et toutes personnes clé impactées par la PNF.

- **Approbation** : Par le comité délégué du VRRCI, puis, entérinée par le CUPA lors de rencontres statutaires ou par courriel.
- **Diffusion et application** : Leur diffusion par courriel via Artémis et mise en ligne sur le site de la DSV (onglet Procédures). Leur application est la responsabilité de toutes les parties pertinentes concernées, incluant les cadres responsables locaux et les responsables des Facultés.

Tableau 1 : Processus de création et de mise à jour par type de procédures normalisées

Procédure normalisée ¹	Rédaction	Révision, avant approbation ²	Approbation	Diffusion	Application
PON de gestion administrative	Gestionnaire de l'animalerie	Personnel possédant une expertise sur les aspects de gestion et d'administration	Gestionnaire d'animalerie	Gestionnaire de l'animalerie	Gestionnaire de l'animalerie
PON d'animalerie	Gestionnaire d'animalerie + TSA	DSV et autre comité au besoin	Gestionnaire d'animalerie, puis, entérinée par le CPAUL	Gestionnaire de l'animalerie	Gestionnaire de l'animalerie
PNF de modèle	DSV + professeurs utilisateurs	Gestionnaire d'animalerie + TSA (avec ou sans période d'essai)	Le(s) CPAUL	Courriel Artémis Mise en ligne sur le site de la DSV	Professeur.e et gestionnaire de l'animalerie
PNF de la DSV	DSV	Gestionnaire d'animalerie et autres intervenants (avec ou sans période d'essai)	Les CPAUL	Courriel Artémis Mise en ligne sur le site de la DSV	Toutes les parties pertinentes concernées, incluant les cadres responsables locaux
PNF éthique	Comité délégué par le VRRCI	DSV + Les CPAUL (avec ou sans période d'essai)	Comité délégué du VRRCI, puis, entérinée par le CUPA	Courriel Artémis Mise en ligne sur le site de la DSV ou sur le site Protection des animaux	Toutes les parties pertinentes concernées, incluant les cadres responsables locaux

¹ Le processus de rédaction et d'approbation de nouvelles PNF s'applique pour des modifications autres que mineures et des mises à jour.

² Toutes les personnes impliquées dans les colonnes « Rédaction » et « Révision, avant approbation » participent à la mise en œuvre d'une version finale de la procédure normalisée.

Références

CCPA, *Politique du CCPA pour : les cadres responsables des programmes de soins et d'utilisation des animaux*, 2008.

CCPA, *Certification des programmes de soins et d'utilisation éthiques des animaux*, 2022.

CCPA, *Mandat des comités de protection des animaux*, 2006.

Les lois et règlements de l'ordre des médecins vétérinaires du Québec, <https://www.omvq.qc.ca/>.

Les normes de l'association canadienne de la médecine des animaux de laboratoire sur les soins vétérinaires, <https://www.calam-acmal.org/>.

Université Laval, *La politique concernant l'utilisation des animaux en recherche, en enseignement et dans les tests*, 2024.

Mise à jour de la PNF		
Version 1	1 ^{er} mars 2014	Approbation initiale.
Version 2	4 avril 2025	Modifications majeures à toutes les sections du document, ajout d'un tableau récapitulatif.